

Conseil général du 1er juin 2026

Salle Polyvalente - Promasens

Participants

Présents	Virginie Barrelet, Cédric Bays, Olivier Bekaert, Dimitri Burnier, Delphine Camilleri, Sylvain Chevalley, Daniel Crausaz, Mathieu Crausaz, Xavier Cuérel, Pierre-Alain Deillon, Marylène Dorthe, Jean-Louis Dubler, Christian Gast, Magali Gianella, Emmanuel Gremaud, Luca Iannelli, Thorsten Michels, Eric Monney, Gaudenz Moser, Eric Pahud, Gael Panchaud, Olivier Pittet, Simon Schneider, Michèle Senn, Guillaume Tâche, Frédéric Viéla, Joseph Aeby, Andrea Bagnuoli, Loris Bossi, Claude Conus, Franco De Andrea, Nathalie Defferrard Crausaz, Antoinette Piccand, Karine Charrière
Excusés	Aurélie Althaus, Sophie Bosson, Gaël Nardin, Mathieu Senn

1 Constitution de la séance

M. le Président salue le public qui s'est déplacé pour assister aux débats du législatif, ainsi que M. Charles Grandjean pour la Liberté et la Gruyère. Il salue encore les membres du Conseil communal ainsi que ses collègues du Conseil général.

M. le Président annonce que le bureau est composé de M. Jean-Louis Dubler, Président, Delphine Camilleri Vice-Présidente, de Mme Marylène Dorthe, scrutatrices et MM. Sylvain Chevalley et Gael Panchaud, scrutateurs, et de Mme Karine Charrière, secrétaire du Conseil général. **M. le Président** cite les membres du Conseil général excusés : Mmes Aurélie Althaus et Sophie Bosson, MM. Gaël Nardin et Mathieu Senn.

M. le Président explique que le législatif siège à 30 personnes et constate que **25 membres** sont présents, 4 sont excusés, 1 membre arrivera avec du retard. Le quorum est atteint et sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **13 voix** en ce début de séance. Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit après approbation. Pour éviter les déplacements, les micros circuleront dans la salle. Il rappelle la nécessité de se présenter avant la prise de parole. **M. le Président** demande encore à chacun d'être aussi clair, factuel et concis que possible pour que les débats soient agréables.

M. le Président relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 13 mai 2026 par courriel, publication dans la Feuille Officielle du 15 mai 2026, au pilier public, sur le site internet communal et via l'application Illiwap. Il demande si le mode de convocation fait l'objet de remarque à l'assemblée. Ceci n'étant pas le cas et puisque le quorum est atteint nous pouvons passer à l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été transmis avec la convocation. **M. le Président** demande à l'assemblée s'il y a des remarques à apporter. Ceci n'étant pas le cas, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

Votants : 25 Majorité : 13 Abstention (s) : 0 **Oui : 25** Non : 0



L'ordre du jour **est approuvé à l'unanimité**. L'assemblée peut dès maintenant débattre valablement, **M. le Président** ouvre la séance à **19h36**.

2 Approbation du procès-verbal du 23 avril 2026 et du 5 mai 2026

M. le Président poursuit avec le point 2 de l'ordre du jour relatif aux procès-verbaux du 23.04.2026 et du 05.05.2026. Ces derniers ont été mis à disposition des membres sur la plateforme WEDO et sont disponibles sur le site internet www.rue.ch, ils ne seront alors pas lus ce soir.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions concernant le procès-verbal du 23.04.2026. Ceci n'étant pas le cas, **M. le Président** demande aux membres présents d'approuver le procès-verbal.

Votants : 25 Majorité : 13 Abstention (s) : 0 Oui : 25 Non : 0



Le procès-verbal du 23.04.2026 **est approuvé à l'unanimité.**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions concernant le procès-verbal du 05.05.2026. Ceci n'étant pas le cas, **M. le Président** demande aux membres présents d'approuver le procès-verbal.

Votants : 25 Majorité : 13 Abstention (s) : 0 Oui : 25 Non : 0



Le procès-verbal du 05.05.2026 **est approuvé à l'unanimité.**

3 Comptes 2025

3.1 Présentation des comptes de résultats

Pour la présentation des comptes de résultats 2025, **M. le Président** donne la parole à **M. Gaëtan Muller**, Administrateur des finances.

M. Muller, en introduction, présente un tableau indiquant une perte de CHF 9'004.55 pour les comptes de résultat et un montant d'investissement net de CHF 4'559'182.24, pour l'exercice 2025, qui montre le fort effort à ce niveau-là. Au niveau des actifs, il présente les montants de CHF 15'758'231.98 pour le patrimoine financier et CHF 22'527'403.35 évalué dans le patrimoine administratif. Pour les passifs, les capitaux de tiers représentent CHF 22'834'601.91 dont 13'921'613.-- d'emprunt au 14.01.2026. Cela signifie que la Commune emprunte au 14.01.2026 pour env. 14 millions. Dans les capitaux propres, un total de CHF 15'451'033.42. Dans ce montant, il y a CHF 2'392'388.11 attribués au fonds spéciaux pour la maintien de la valeur et l'équilibre du compte, qui affecte uniquement les tâches environnementales (Eau, déchets, épuration).

M. Muller juge utile de rappeler qu'au niveau des charges salariales, en 2025, les prestations sociales étaient incluses dans le calcul pour effectué l'estimation budgétaire et sont séparés dans les comptes. Il est nécessaire d'additionner les comptes des classes de nature .3010 et .3055 (sauf ASGS). Il ajoute que le taux d'impôt de 95% approuvés lors de la séance de février, n'a aucune influence sur les comptes 2025, idem pour la contribution immobilière. Au niveau de la taxe déchetterie, les règlements communaux n'ont pas encore été harmonisés, les taxes ont donc été facturées en application des anciens règlements. Il y a deux comptes distincts car nous fonctionnons avec 2 déchetteries, soit le compte 7303 pour Auboranges et Chapelle qui se rendent à Oron et le compte 7301 pour Blessens, Ecublens, Gillarens, Promasens et Rue qui se rendent sur les sites des déchetteries de Rue et Promasens.

(le dernier membre arrive à 19h44, il y a alors 26 membres présents et la majorité passe à 14.)

M. Muller cite maintenant les chiffres clés du compte de résultats 2025 :

Charges du personnel : CHF 1'718'147.38.--

Charges d'exploitation pour les prestations et matériel : CHF 2'367'902.47

Charges liées : CHF 7'715'990.80

Charges d'amortissements du patrimoine administratif (PA) : CHF 762'505.08 (le patrimoine financier n'est pas obligatoirement amorti)

Subvention pour la fusion : CHF 586'800.--

Prélèvement à la réserve de retraitement du PA : CHF 549'068.--

En 2025, le taux d'impôt est de CHF 77% pour les personnes physiques; 48% pour les personnes morales ; 1.5‰ de taux de contribution immobilière. Selon le schéma présenté, les rentrées fiscales servent à payer les charges liées de la Commune.

Au niveau des charges environnementales, la situation est globalement sous contrôle. Les chapitres de l'eau potable et de l'épuration respectent le principe de couverture des coûts. De manière générale, les comptes se portent bien. Pour ce qui est des déchets, la loi demande 70% de couverture et nous sommes aujourd'hui à 83%. Toutefois, **G. Muller** rappelle que l'objectif du Conseil communal est d'autofinancer totalement les chapitres des tâches environnementales.

Les comptes de résultat à 3 niveaux, isole le résultat de l'activité d'exploitation qui aujourd'hui présente un déficit de CHF 1'143'260.79. Nos produits principaux ne compensent pas le ménage standard. Notre résultat provient des financements où nous avons un résultat positif. Les charges financières (classe 34), proviennent des charges liées aux emprunts. Revenus financiers (44) proviennent du rendement du patrimoine financier. Le résultat extraordinaire correspond aux charges et revenus extraordinaires soit, le prélèvement de la réserve de réévaluation et la subvention liée à la fusion. Nous constatons donc aujourd'hui que la commune équilibre pratiquement ses comptes, malgré un budget déficitaire de CHF 700'000.-- et uniquement grâce aux revenus extraordinaires.

M. Muller poursuit en indiquant que les indicateurs financiers démontrent un fort taux d'endettement net (231%), un degré d'autofinancement qui est faible (5.54%), une part des charges d'intérêts qui est faible. Les charges financières liées à nos emprunts commencent à peser distinctement sur le compte de résultat. La dette par rapport aux revenus est très élevée (257%), la dette par habitant se monte à plus de CHF 6'700.-- et est grandement élevée. Finalement, le taux d'autofinancement est très faible avec 1.95%, alors que la recommandation est de s'approcher au moins des 50%.

Le constat est que la Commune est obligée de s'endetter pour dégager des liquidités. L'effort d'investissement (indicateur n°5) est de 29%, donc relativement fort. Ce levier peut être actionné et c'est justement là que le Conseil communal a décidé d'agir en retirant les investissements futurs.

Dans le détail par chapitre :

Administration générale : CH 1'407'325.31 d'excédent de charges

Ordre et sécurité publics, défense : CHF 348'388.98 d'excédent de charges

Formation CHF 3'996'962.71 d'excédent de charges

Culture, sport et loisirs : CHF 161'086.19 d'excédent de charges

Santé : CHF 1'385'892.65 d'excédent de charges

Prévoyance sociale : CHF 1'276'943.48 d'excédent de charges

Trafic et télécommunications : CHF 770'138.49 d'excédent de charges

Protection de l'environnement et AT : CHF 138'956.07 d'excédent de charges

Economie publique : CHF 52'042.59 d'excédent de charges

Finances et Impôts : CHF 9'537'736.47 d'excédent de revenus.

M. Muller présente un tableau qui démontre le poids des différentes classes dans le compte de résultats. Sans surprises, les charges liées (classe 36) pèsent 59.30% du compte de résultats et aussi les charges d'exploitations, biens et matériel pour 18.20%. Il explique le second tableau avec la répartition des charges par nature par rapport aux revenus fiscaux des personnes physiques (revenu et fortune) qui est notre source de revenus principale. Une année de cet impôt ne suffit pas à financer les charges liées, il faudrait 1.33 année pour y arriver.

3.2 Présentation des comptes d'investissements

M. le Président remercie **M. Muller** pour cette présentation et transmet la parole à **M. le Syndic** pour les comptes d'investissements 2025.

M. le Syndic salue les personnes présentes et donne la lecture des comptes d'investissements 2025. Les comptes d'investissement 2025 présentent des charges à hauteur de CHF 5'288'799.-- et des revenus à hauteur de CHF 364'803.38. La Commune a donc investi CHF 4'559'182.24 pour l'année 2025.

Dans le détail, chapitre 0 :

CHF 24'526.95 pour la remise aux normes incendie de l'AES.

CHF 570'811.35 pour le solde des travaux de la Maison de Commune. Des subventions fédérales et cantonales ont été perçues pour ce chantier à hauteur de CHF 14'979.60. La Maison de commune aura couté env. CHF 800'000.-- pour l'ensemble des travaux, les travaux ont été terminés en 2025, le budget a été respecté.

Chapitre 1-2-3 pas d'investissement.

Chapitre 6 :

CHF 3'049'623.30 pour les rues et routes communales en 2025, répartis ainsi :

CHF 19'409.35 - Solde étude traversée de Rue

CHF 4'164.80 - Solde traversée de Promasens

CHF 118'131.60 - Réfection Route d'Arlens

CHF 125'564.95 - Réfection Route de Chapelle

CHF 38'931.60 - Réfection Route des Echelettes = réalisation partielle de la route

CHF 581.15 - reliquat de la réfection En Favez

CHF 166.90 - reliquat de la réfection En Printanna

CHF 5'031.40 - Réfection Gros Pra-Fontannettes

CHF 5'304.05 - Réfection Route du Charrotton, pour les travaux préparatoires (plans, relevés divers). budget gelé actuellement. Le coût total des travaux est estimé à CHF 1'300'000.--, dont la moitié environ serait subventionné.

CHF 113'927.95 - Assainissement de l'éclairage public - RUE. Les subventions doivent encore être perçue.

CHF 123'583.-- - Eboulement place de la Chapellenie. CHF 30'000.-- budgeté. **M. Le Syndic** explique que nous avons réellement utilisé CHF 17'000.-- sur les 30'000 du budget car nous obtenons des subventions.

CHF 943'474.60 - Réfection de la Route du Menhir et la Route du Moulin (génie civil). Les travaux ont été réceptionnés dernièrement et le décompte va arriver prochainement par le bureau d'ingénieur.

CHF 4'694.60 - Route du Menhir (Chaussée)

CHF 2'136.50 - Route du Moulin (Chaussée)

CHF 220'936.55 - Réfection Route des Chapelettes

CHF 1'260'169.40 - Réfection Route de Villangeaux.

CHF 594.-- - reliquat aménagement d'un chemin piétonnier. Projet actuellement suspendu.

CHF 62'820.90 - Achat nouveau véhicule voirie

Pour le crédit complémentaire pour la RC 1510, le décompte n'a pas été transmis en 2025. la facture finale est arrivée début 2026 et il cela apparaîtra dans les comptes de l'exercice en cours.

Nous avons reçus des subventions et diverses participations pour les différents travaux, pour un montant de CHF 310'000.-- environs.

Chapitre 7 :

CHF 133'580.60 - Adduction d'eau Rte du Menhir - Auboranges.

CHF 128'012.90 - Adduction d'eau Rte du Moulin - Auboranges.

Ces deux points ont été séparés de l'investissement global, car l'objectif est d'équilibrer le compte de l'eau et la distinction sur les travaux de cette importance entre les réseaux soumis aux taxes et la chaussée qui est financée par l'impôt.

CHF 726'178.30 - Mise en séparatif du quartier Plein-Soleil.

CHF 85'226.55 - Remplacement collecteur EC- Rte de Chapelle

CHF 159'230.55 - Mesure anti-crues "Les Melleys". Le budget sera équilibré puisque les propriétaires se verront facturer une part des travaux.

CHF 2'651.-- - Réfection Rte du Menhir - EC

CHF 4296.70 - Solde étude de requalification du Bourg de Rue

CHF 9'477.65 - Etude CAD (Chauffage à distance)

M. Le Président remercie **M. le Syndic** pour la présentation des comptes d'investissements.

3.3 Rapport de l'organe externe de révision

M. Le Président donne directement la parole à **M. Muller** pour la lecture du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Butty SA.

M. Muller lit les points imputables aux comptes 2025. Le rapport qui se termine comme suit, est annexé au présent procès-verbal : "Nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes 2025".

 3.3_Rapport organe de révision_761 Commune de Rue - Comptes 2025.pdf

3.4 Rapport de la Commission financière et de la Commission durabilité et énergie

M. Le Président remercie **M. Muller** pour la lecture du rapport et poursuit en transmettant la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

M. C. Bays, Président de la Commission fait lecture du rapport établi par l'ancienne commission financière qui se termine en ces termes : " La Commission financière constate que les comptes 2025 présentent un résultat sensiblement meilleur que celui prévu au budget. Elle relève toutefois que cette amélioration repose principalement sur des recettes fiscales supérieures aux prévisions ainsi que sur des éléments extraordinaires ou ponctuels. Parallèlement, les indicateurs financiers demeurent défavorables, démontrant que les défis structurels de la Commune persistent malgré un résultat annuel proche de l'équilibre. Au vu des éléments examinés, des réponses obtenues ainsi que des explications fournies, la Commission estime que les comptes 2025 reflètent globalement la situation financière de la Commune. La Commission financière préavis favorablement l'approbation des comptes 2025 de la Commune de Rue.

 3. Préavis de la COMfin - Comptes 2025.pdf

M. le Président cède le micro à **M. Moser** pour la lecture du rapport de la Commission durabilité et énergie.

M. G. Moser donne lecture du rapport se terminant en ces termes : "La commission a décidé de ne pas prendre position sur ce sujet, l'analyse des comptes sortant du périmètre de la commission."

 3_ComDur_ préavis comptes.pdf

3.5 Débats

Après avoir remercié les rapporteurs, **M. le Président** ouvre les débats.

M. D. Burnier, Horizons Communs remercie pour la présentation des comptes. L'écart entre le budget 2025 et les comptes 2025 est important. Comment est-ce possible d'avoir une différence de plus d'un million de produit et est-ce que cet écart est durable car l'aide à la fusion et le prélèvement sur la réserve étaient budgétés.

M. le Syndic rappelle que la langue française est subtile et qu'il faut l'utiliser à bon escient. La questions à se poser et de savoir si le résultat est meilleur ou moins mauvais. Quand nous sommes mauvais et que nous faisons un peu mieux, nous sommes moins mauvais. Quand nous sommes bon et qu'on fait mieux, là nous sommes meilleurs. Nous avons env. CHF 200'000.-- qui proviennent de ristournes des associations régionales. Il y a également un correctif de CHF 220'000.-- env. sur les impôts des années précédentes en lien avec le transfert des bilans des quatre anciennes communes vers la nouvelle. Ce quasi demi-million provient uniquement de revenu extraordinaire et cela ne se reproduira pas. D'autre part, il y a le rattrapage de l'exercice en cours et de l'exercice précédent des quatre communes, il y a des rentrées supérieures. Tout cela donne que nous arrivons à env. 1'000'000.-- d'amélioration dans les produits. Par contre, en comparant le budget 2026 soumis avec la réalité 2025, nous constatons que nous sommes proches de la réalité. Il y a eu aussi bon nombre de ventes immobilières en 2025, ce qui peut aussi apporter des améliorations sur le impôts extraordinaires budgétés. Les écritures positives se renouvelleront peut-être, cela reste difficilement programmable. Le principe de prudence reste toujours de mise pour tout ce qui est extraordinaire. Sur ce qui est ordinaire, il y a des surprises sur les exercices

précédents, mais il n'y a pas de surprise par rapport aux rentrées fiscales. L'estimation utilisée pour la planification financière est plutôt correcte.

M. D. Burnier rappelle que lors de l'établissement du budget 2026, le Conseil communal regrettait de ne pas avoir de comptes consolidés, aujourd'hui, en comparaison avec les comptes 2025, est-ce que le budget 2026 établi est cohérent?

M. Le Syndic répond que pour les charges liées, cela correspond à des chiffres donnés par les institutions qui sont retranscrits dans nos comptes. Au niveau cantonal, avec le refus de la LAFE il n'est pas encore possible de savoir toutes les charges qui nous seront transmises puisque le Canton est en train de terminer son budget 2026. Cela aura un impact positif sur les comptes communaux pour un montant d'env. 300'000.--. Il y aura notamment une diminution des charges au niveau du social, mais pas sur l'ensemble des charges transférées par le Canton sur les communes.

Au niveau de la dette, du point de vue de la fiscalité, les évaluations des personnes physiques est juste, il n'y aura pas de surprises à attendre. Sur les impôts extraordinaires, le Conseil communal a été plutôt prudent car c'est difficile de l'estimer. Il en ressort que le budget 2026 est assez proche de la réalité, la plus grande inconnue reste les coûts cantonaux.

M. Ch. Gast s'excuse premièrement de son retard et demande ce que sont les 5 millions de liquidité au 31.12.2025, d'où viennent-ils?

M. Muller explique qu'un montant de 3 millions qui a été emprunté pour rembourser un autre emprunt de 3 millions qui arrivait à échéance. Les 2 millions restant sont disponibles directement en compte. **M. Le Syndic** rappelle que les 2 millions sont disponibles, toutefois ils sont déjà engagés pour le financement des investissements en cours, soit la route du Menhir//Route du Moulin/Rte des Chapelette, etc.. Nous ne dégageons pas de cash pour des dépenses rapides.

M. S. Chevalley demande ce que représente le bénéfice cumulé de CHF 11'000'000.--. Est-il réalisable? L'administrateur des finances explique que ce montant de CHF 11'000'000.-- ne peut pas être utilisé en cash. C'est une fortune uniquement comptable qui provient du patrimoine administratif évalué à 22 millions. Ce montant n'est pas vendable en l'état car cela représente les routes, les canalisations, etc. ce ne sont pas des biens aliénables. Ce qui est vendable dans le patrimoine administratif serait par exemple l'Auberge communale d'Ecublens. L'endettement ne dépasse pas la fortune, la Commune n'est donc pas en situation de surendettement. Toutefois, nous entrons dans un cercle du surendettement si nous continuons à emprunter pour financer nos investissements.

M. E. Pahud, groupe AViCa, demande quel est le taux d'intérêt des emprunts. Il constate une détérioration des taux actuellement et si cela a été budgété correctement. **M. Muller** répond que les intérêts ont été budgétés correctement selon les données connues. Le taux d'emprunt se situe à env. 2%.

M. Pahud demande encore si des échéances avec des taux de refinancement ont été calculés pour éviter un effet de massue. **M. Muller** répond que non, à ce jour cela n'a pas été fait dans la planification financière. Il ajoute qu'il n'y a pas de refinancement très conséquent avant 3 ans. Cela sera fait dans la prochaine planification financière. Nous ne pouvons pas valoriser le taux sur 5 ans.

M. le Syndic ajoute qu'aujourd'hui le taux moyen des emprunts est de 1.53%. Il explique que la tendance des marchés est à la hausse. Pour la caserne de Rue, le taux d'emprunt était à 0 ou très proche de 0. Cela ne se fait plus aujourd'hui. Le taux de référence d'hypothèque de premier rang est à la hausse. Nous ne sommes pas à l'abri d'un crash financier avec des taux à 5-6%. Dans la planification financière, la prudence est de mise. Le Service des Communes (SCom) recommande de calculer avec un taux de 2.5%. Il s'agit d'une recommandation que nous sommes libres de suivre ou non. **M. Muller** complète en indiquant que dans les prochaines échéances, il y a :

CHF 1'000'000 à renouveler en 2028, qui est aujourd'hui à 1.92%.

CHF 500'000 à renouveler en 2027, aujourd'hui 0.71%

CHF 150'000 à renouveler en 2027 1.05%

CHF 436'000 à renouveler en 2028, à 0.60%

CHF 1'000'000 à renouveler en 2028, à 0.65%

Aujourd'hui, tous ces emprunts se situeraient aux alentours de 2.00%.

M. Pahud constate donc que l'an prochain, nous passerons pour un emprunt de 0.7% à 2%. **M. Muller** répond que c'est possible mais nous ne savons pas aujourd'hui.

M. E. Monney, groupe AViCa, demande ce qu'il en est du remboursement de la dette par an. **M. Muller** répond que nous remboursons CHF 409'000.--/an qui correspond à l'amortissement obligatoire, nous n'avons pas de marge de manœuvre sur le montant.

3.6 Approbation des comptes de résultats

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** demande à l'assemblée d'approuver les comptes de résultats 2025, à main levée.

Votants : 26 Majorité : 14 Abstention (s) : 0 Oui : 26 Non : 0



Les comptes de résultats 2025 **sont approuvés à l'unanimité.**

3.7 Approbation des comptes d'investissements

M. Le Président demande à l'assemblée d'approuver les comptes d'investissements 2025, à main levée.

Votants : 26 Majorité : 14 Abstention (s) : 0 Oui : 26 Non : 0



Les comptes d'investissement 2025 sont **approuvés à l'unanimité.**

4 Adoption du Règlement de la participation financière communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires

4.1 Présentation du Règlement

M. Le Président poursuit l'ordre du jour et demande à **Mme Nathalie Defferrard Crausaz** de présenter le règlement de la participation financière communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires.

Mme N. Defferrard Crausaz explique le contexte et rappelle le site cantonal qui répertorie toutes les lois cantonales et comment elles sont répertoriées (https://bdlf.fr.ch/app/fr/systematic/texts_of_law). Pour la loi scolaire, nous sommes dans le chapitre 4. Elle explique comment sont établies les lois.

Il est de la responsabilité des représentants légaux de faire contrôler les dents des enfants, sous l'article 8. La loi décharge la responsabilité de contrôle sur les communes et fait une convention afin que les communes aient un contrôle dentaire scolaire. Les parents peuvent donc soit avoir un médecin-dentiste privé, soit bénéficier des contrôles auprès de la clinique dentaire scolaire de Romont.

Mme N. Defferrard Crausaz explique que les frais de la clinique dentaire sont facturés à la Commune. Ensuite, ces coûts sont refacturés aux représentants légaux.

L'article 15 du règlement est très clair et indique que la commune participe aux coûts des contrôles et des soins en faveur des élèves domiciliés qui se trouvent dans une situation économique modeste. A l'alinéa 2 il est dit que les conditions, le montant, les modalités de la participation sont fixés dans le règlement communal de portée générale, soumis à l'approbation de la Direction. C'est donc ce qui va être voté ce soir.

Par rapport à l'impact financier, nous retrouvons au chapitre 433 des comptes, le montant de CHF 10'000.-- de charges de clinique dentaire, mais un remboursement de CHF 9'500.-- des parents. Au niveau de l'orthodontie, la Commune est libre d'intégrer ou non les frais dans son règlement. Le Conseil communal a décidé de les intégrer.



Nbre enf.	jusqu'à 35'000.--	40'000.--	45'000.--	50'000.--	55'000.--	60'000.--	65'000.--	70'000.--	75'000.--	80'000.--	Plus de 80'000.--
1		4	3	2	1						
2			4	3	2	1					
3				4	3	2	1				
4					4	3	2	1			
5						4	3	2	1		
6 et plus							4	3	2	1	

Zone grisée = prise en charge complète par la commune

Catégorie 4 = 20 % à charge des parents
3 = 40 %
2 = 60 %
1 = 80 %

Zone hachurée = 100 % à charge des parents

Adopté par le Conseil général, en date du 1^{er} juin 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Jean-Louis Dubler, Président

Karine Charrière, Secrétaire

Approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales,
en date du _____

Philippe Demierre, Conseiller d'Etat

4.2 Préavis de la Commission financière et de la Commission durabilité et énergie

M. le Président remercie **Mme Defferrard Crausaz** pour les explications et donne la parole à la Commission financière.

M. C. Bays donne lecture du rapport qui émet un préavis favorable à l'approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

 4. Préavis de la COMfin - règlement dentaire.pdf

La parole est cédée à la commission durabilité et énergie pour la lecture du rapport.

M. G. Moser lit le rapport de la Commission durabilité et énergie donne un préavis positif pour ce point.

 4_ComDur_préavis soins dentaires.pdf

4.3 Débats et vote

M. Le Président, après avoir remercié les rapporteurs, ouvre les débats.

M. X. Cuérel souhaite éveiller la conscience des autorités de la Commune de Rue. Aujourd'hui nous parlons d'un budget avec des problèmes de revenus. Il pense qu'une solution pour amener des revenus est de faire venir des entreprises dans la commune. Il trouverait bien d'inciter des entreprises à venir, telle que des dentistes, médecins, physio, etc. en réhabilitant les futurs locaux de la commune ou trouver des espaces pouvant les accueillir. Il ajoute que prendre des rendez-vous auprès de médecins, dentistes, ... dans la région devient mission impossible.

M. D. Burnier demande de rappeler les chiffres à charge de la Commune car cela n'est pas clair. **Mme N. Defferrard Crausaz** répond qu'il y a en moyenne 135 rendez-vous auprès du service dentaires à Romont et qui sont facturés à la Commune. La Commune refacture les coûts réels aux parents. La facture s'élève à CHF 10'000.-- et la commune refacture CHF 9'500.-- de ces coûts. **Mme N. Defferrard Crausaz** ajoute qu'une grande partie de la population ne bénéficie pas de subventions et explique que les frais orthodontiques sont jusqu'à aujourd'hui facturer directement aux parents. **M. D. Burnier** demande si les revenus calculés sont réalistes. **Mme Defferrard Crausaz** répond que ce barème est cantonal.

Mme M. Senn demande comment la commune va informer une famille qui a droit à cette subvention. **Mme Defferrard Crausaz** explique que pour les soins contrôles et les soins cela transite automatiquement par la Commune, donc le règlement devra être appliqué. La loi indique que les frais orthodontiques sont facturés aux parents et il serait envisageable de faire un rappel à l'ensemble des parents via l'école.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux membres présents de voter l'approbation du règlement de la participation financière communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires.

Votants : 26 Majorité : 14 Abstention (s) : 0 Oui : 26 Non : 0



Le règlement de la participation financière communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires **est approuvé à l'unanimité.**

5 Approbation du Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

5.1 Présentation du Règlement

M. le Président invite **M. Claude Conus** à présenter le règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

M. C. Conus explique que suite à l'approbation du règlement en mai 2025, le SEn (Service de l'environnement) a demandé d'apporter des corrections concernant les taxes de base. En effet, la taxe de base liée à la surface (article 38 let a) doit aussi être perçue pour les terrains non construits en zone à bâtir. D'autre part, notre règlement (article 38 let b et article 39 let b) doit également être modifié. Cette modification découle de l'évolution de la jurisprudence relative aux taxes causales communales, le recours exclusif ou prépondérant à l'IBUS apparaît aujourd'hui moins approprié qu'un système fondé sur l'Équivalent Habitant (EH), directement lié à la capacité d'occupation du logement. Le Conseil Communal profite de cette révision pour adapter le montant maximum de la taxe d'exploitation générale de l'article 41, en portant le montant maximal par m³ d'eau consommée à CHF 4.- contre CHF 1.25 actuellement.

Des simulations de taxe de base ont été effectuées afin de comparer l'ancien règlement, qui utilisait dans ses articles 38 let b et 39 let b les Unités de Logements (UL) divisées par l'indice de la parcelle (IBUS), et le nouveau où ne sont pris en compte que les Equivalents Habitants (EH) dans les articles 38 let c et 39 let b.

Les prix de frs 50.- et 55.- par EH ne sont qu'indicatifs à des fins de comparaisons. Le prix de l'EH sera déterminé dans le règlement tarifaire lorsque nous connaîtrons le total des EH de la commune, ceci pour avoir une concordance financière avec l'ancienne facturation. La taxe de base liée à la surface de la parcelle, articles 38 let a et 39 let a, n'a pas été mentionnée car elle est reprise à l'identique dans la nouvelle version du règlement. Une maison individuelle comprenant 5 pièces habitables, sur une parcelle avec un IBUS de 0.6, n'est pas ou peu impactée.

 5_Message au CG règlement EU.pdf

 5_Annexe au _Message 5 au CG règlement EU.pdf

5.2 Préavis de la Commission financière et de la Commission durabilité et énergie

M. Le Président remercie **M. C. Conus** pour la présentation et donne la parole à la Commission financière.

M. C. Bays fait lecture du rapport et indique qu'au vue de ce qui précède, la Commission financière propose au Conseil général de reporter l'examen de cet objet afin d'obtenir des compléments d'information concernant les modifications apportées au règlement adopté en 2025, leurs impacts financiers ainsi que la justification des adaptations proposées. La Commission financière invite également le Conseil communal à réévaluer le plafond maximal envisagé pour la taxe d'exploitation générale ou à démontrer, à l'aide d'éléments financiers concrets, la nécessité du montant proposé de fr. 4.00/m³.

La parole est cédée à la commission durabilité et énergie pour la lecture du rapport.

M. G. Moser explique que la commission donne un préavis positif pour ce point.

5.3 Débats et vote

M. le Président remercie **MM Bays et Moser** pour la lecture des rapports puis ouvre les débats.

M. F. Viéla, groupe AViCa, explique que la commission financière dans son préavis propose le report du point, il aimerait que ce report soit voté avant le débat.

M. le Président demande alors à l'assemblée de se prononcer sur le report de l'approbation du règlement. **M. le Président** rappelle que si le report est accepté, nous ne débaterons pas ce soir.

Votants : 26 Majorité : 14 Abstention (s) : 1 Oui : 25 Non : 0



Le point est **reporté à la majorité des voix**.

6 Approbation de la modification des armoiries communales

6.1 Présentation

Nous poursuivons avec le point 6 de l'ordre du jour et la parole est transmise à **M. Le Syndic** pour les explications.

M. Le Syndic explique que cette situation est un peu étonnante, mais lors de la préparation de la fusion, le COPIL s'est positionné sur les armoiries communales et avait demandé la correction de l'armoirie de base. Un graphiste a travaillé le nouvel écusson, mais cela a échappé à tous dans la convention de fusion et c'est la première version qui a été inscrite dans la convention de fusion. Le projet a été soumis au Service des Archives de l'Etat de Fribourg qui donne un préavis favorable.

C'est maintenant au législatif de valider la version souhaitée, car nous devons officialisés tout cela.

6.2 Débats et vote

M. le Président remercie pour les explications et ouvre le débat.

M. X. Cuérel demande si les armoiries sur la Maison de Commune sont celles à approuver ce soir ou s'il faudrait refaire la fresque. **M. le Syndic** répond que ce sont bien les bonnes armoiries peintes sur le bâtiment.

M. F. Viéla demande s'il y a des coûts que ça soit sur un choix ou un autre. **M. le Syndic** répond qu'il y aurait des coûts liés à la peinture de la maison de Commune et au niveau de la papeterie, si le législatif n'approuve pas les armoiries présentées ce soir. M. le Syndic, ajoute que fort heureusement ces armoiries n'ont jamais été un point d'achoppement au sein du COPIL et la volonté du Comité de pilotage était bien d'avoir la version que nous utilisons aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux membres présents d'approuver la modification des armoiries communales.

Votants : 26 Majorité : 14 Abstention (s) : 0 Oui : 26 Non : 0



La modification des armoiries communales **est approuvé à l'unanimité**.

7 US RUE - demande de caution à hauteur de CHF 60'000.- pour la réfection et les améliorations de l'infrastructure existante à Promasens

7.1 Présentation du projet

M. Le Président rappelle que ce point a déjà été présenté lors de la séance d'avril dernier sous l'ancienne législature, le report avait été demandé. Il cède la parole à **M. Franco de Andrea**, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. F. de Andrea rappelle que cette présentation est faite à la suite de la demande de report d'avril dernier. Il fait un historique du club de foot datant de 2007. Le Club est propriétaire des infrastructures de Promasens (terrain + buvette). Aujourd'hui le club n'a pas de dette et compte un effectif de 81 juniors, 22 actifs, 13 entraîneurs, 3 externes et 9 membres au comité. L'US Rue, comme toute association, doit trouver des rentrées financières en exploitant la buvette, par le biais de sponsors et diverses subventions (JS - commune - ...) et organise d'autres manifestations comme un repas de soutien et des lotos. L'US Rue participe aussi aux manifestations de Art Forum et les Mots clés à molettes. Cette année, ils seront aussi hôtes d'honneurs de la Braderie de Romont 2026. Tout cela représente environ 1'200 heures de bénévolat par an.

Les infrastructures de Promasens doivent être rénovées. Les deux terrains doivent être remis en état, le terrain d'entraînement si situant derrière le bâtiment édilité est communal et le terrain principal qui appartient au club. Les WC, douches et vestiaires seront rénovés pour répondre aux besoins et normes en vigueur. Les travaux seront assumés bénévolement par les membres de l'US Rue. Les coûts représentent principalement le matériel, les fournitures et l'intervention de spécialistes dans certains domaines.

Le cautionnement demandé de CHF 60'000.-- est calculé ainsi :

- emprunt CHF 50'000.--
- intérêt sur 10 ans : CHF 5500.--
- divers frais : CHF 4500.--

M. F. de Andrea explique qu'il est important de comprendre que la Commune aujourd'hui ne verse pas d'argent. Par rapport à cette demande, la Commune se protège avec une convention "amicale". Amicale car la Commune s'est basée sur un lien de confiance plutôt que de demander à des avocats de l'élaborer. Dans le cas où la Commune devrait activer sa caution, un taux d'intérêt de 2% serait demandé à l'US Rue pour le remboursement du montant avancé. Il est demandé au club de présenter chaque année ses comptes et son budget au Conseil communal, jusqu'au remboursement complet de la dette. La commune se réserve le droit de ne plus verser la subvention de CHF 2'500.--/an, en guise de remboursement annuel.

M. de Andrea a établi quelques calculs et il ressort qu'en cas de remboursement par la Commune à hauteur de CHF 5'000.--/an l'emprunt, cela grèverait de 0.04% le budget annuel communal, soit 7.33% d'un point d'impôt. La question réelle est de savoir si la commune peut ne pas soutenir une société locale d'intérêt public, qui année après année donne des milliers d'heures de bénévolat, participe à l'encadrement sportif des jeunes de la Commune. Le Conseil communal invite les membres du législatif, à accepter le cautionnement.

7.2 Préavis de la Commission financière et de la Commission durabilité et énergie

M. Le Président remercie **M. de Andrea** pour toutes les explications et donne à nouveau la parole à la Commission financière.

M. C. Bays explique que la commission financière relève toutefois l'importance du rôle social et sportif de l'association, les mesures de suivi annoncées par le Conseil communal ainsi que le caractère relativement limité du montant maximal du cautionnement au regard des finances communales. La Commission laisse ainsi au Conseil général le soin d'apprécier l'opportunité de cet engagement communal au regard des éléments exposés.

La parole est cédée à la commission durabilité et énergie pour la lecture du rapport.

M. G. Moser donne lecture du rapport de la commission durabilité et énergie et indique qu'elle soutient la demande de caution, mais elle aimerait être impliquée, à titre consultatif, dans la suite du projet de réfection et améliorations des infrastructures de l'US RUE ; afin d'y inclure si possible les aspects de durabilité. La commission durabilité et énergie donne un préavis positif.

 7_ComDur_préavis US Rue.pdf

7.3 Débats et vote

M. Le Président remercie **MM Bays et Moser** pour les préavis et ouvre le débat.

M. F. Viéla, groupe AViCa, aimerait des éclaircissements concernant cette convention amicale. **M. de Andrea** explique cela indique que la convention est signée, mais les signatures ne sont pas authentifiées par un notaire ou un avocat. La convention s'est faite sur un lien de confiance.

M. E. Pahud, groupe AViCa, demande s'il y a une limite inscrite par rapport un endettement supplémentaire. **M. de Andrea** explique que cela n'est pas prévu, mais l'US Rue est ouverte à ajouter ce point dans la convention.

M. X. Cuérel demande par curiosité pour comprendre la situation, qui est propriétaire de quoi au niveau des infrastructures et quelles sont les valeurs des terrains au niveau de la banque. **M. de Andrea** répond que le terrain est en Zone d'Intérêt Général (ZIG) et cela ne changera pas. **M. Lionel Panchaud** est invité à prendre la parole et explique qu'il y a deux problématiques avec le terrain. Aujourd'hui, son affectation ne peut être modifiée. En raison des modifications de la législation, la construction de l'époque ne pourrait plus être faite en raison des distances à la forêt. M. Panchaud Lionel, Président du Club, explique que le terrain aujourd'hui ne pourrait être que terrain de foot. La valeur comptable est de CHF 80'000.--, il n'est pas possible de la valoriser. Sur le terrain derrière le bâtiment édilitaire qui est communal, il y a une problématique de sol, puisque c'est une ancienne surface polluée. Si des travaux devaient être envisagés sur ce terrain, c'est une dépollution complète à env. 15m de profondeur.

M. G. Moser demande pourquoi la partie communale est à la charge du club et non de la commune. **M. de Andrea** répond que ce terrain n'est pas loué par le foot mais mis à disposition en contrepartie de l'entretien.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux membres présents d'approuver le cautionnement de CHF 60'000.-- en faveur de l'US Rue.

Votants : 26 Majorité : 13 Abstention (s) : 2 Oui : 20 Non : 4



La caution de CHF 60'000.-- pour l'US Rue **est accordée à la majorité.**

8 Constitution de la commission « Réaffectation du local du feu - Promasens »

8.1 Election de 3 membres

Avant de passer à l'élection des membres, **M. le Président** demande à **M. S. Chevalley** de présenter le but et le rôle de la Commission. Ensuite, il précise que le Conseil général devra se prononcer sur la constitution ou non de ladite commission. Si le législatif accepte, nous élirons les membres proposés par les groupes, si le législatif refuse, il n'y aura pas de commission.

M. S. Chevalley fait un rapide résumé de ce qu'à fait la commission depuis 3 ans et rappelle le but de la commission du local du feu. Les bases étaient de demander à la population des idées de réaffectation du local. Ensuite la Commission s'est penchée sur des questions de magasins de produits du terroir et locaux. La Commission a été dissoute à la fin de la dernière législature. Il ajoute qu'il est nécessaire de la reconstituer pour clore le projet.

M. le Président remercie **M. Chevalley** pour les éclaircissements et demande aux membres présents s'il y a des questions relatives à cette commission uniquement.

Ce n'étant pas le cas, **M. le Président** demande aux membres présents de voter la validation de la constitution de la commission Réaffectation du local du feu - Promasens.

Votants : 26 Majorité : 14 Abstention (s) : 1 Oui : 25 Non : 0



La commission **est validée** et peut être désormais être constituée.

M. Le Président annonce les candidats :

M. Sylvain Chevalley - Groupe AViCa

M. Dimitri Burnier - Groupe Horizons Communs

M. Cédric Bays - Groupe Entente.

Votants : 26 Majorité : 14 Abstention (s) : 0 Oui : 26 Non : 0



Les 3 candidats **sont élus à l'unanimité**.

9 Point de situation du projet « Ecole centralisée »

Pour ce point, **M. le Président** avant de céder la parole à **Mme N. Defferrard Crausaz** en charge du dicastère des écoles, rappelle qu'il s'agit-là d'un rapide point de situation du projet de l'Ecole, afin que les nouveaux élus sachent de quoi nous parlons et les travaux en cours.

Mme N. Defferrard Crausaz fait un rapide état de situation sur le projet d'école. Elle renvoie à la présentation du 8 septembre dernier.

Le cercle scolaire aujourd'hui compte 244 élèves répartis dans 12 classes sur 3 sites. Il y a des déplacements entre les sites pour se rendre aux ACT/ACM, à la gym ainsi qu'à la piscine de Romont.

Les étapes réalisées en 2020-2021 étaient d'établir une étude de faisabilité du projet avec une mise au concours sur invitation du mandat d'architectes. Une étude démographique a été établie et démontre une augmentation de 3.6 élèves par année. Les besoins sont de 10 classes primaires et 4 enfantines, d'une salle complémentaire pour la gym, d'une cuisine et des salles d'appui. Le choix de centraliser le bâtiment vers Promasens a été défini par la provenance des élèves du cercle scolaire, soit 150 de Chapelle / Gillarens / Auboranges et Promasens et 100 de Blessens / Rue et Ecublens.

Mme N. Defferrard Crausaz ajoute que garder le site actuel est problématique, car il est nécessaire d'avoir une salle de gym supplémentaire ou d'agrandir l'existante. Les autres sites envisagés ont été abandonnés à la suite d'une non-entrée en matière d'un propriétaire pour la vente du terrain, le second terrain est une terre hautement arable/cultivable, nous ne pouvons donc pas nous permettre de l'utiliser pour une école. Pour ces raisons, le terrain 4 (sortie de Promasens en direction d'Oron) a été défini comme le plus favorable notamment en raison de sa grandeur. En 2022, le Canton a imposé l'établissement d'une voie verte pour relier la nouvelle école au centre village de Promasens.

En 2024, les études techniques ont été approfondies et les coûts estimés sont :

pour les coûts de construction : Entre CHF 15 et 20 millions, selon les variantes avec AES et salle de sport. Il est précisé que ce montant ne comprend pas l'achat du terrain. Le Conseil général avait émis le souhait de pouvoir se prononcer sur les matériaux utilisés lors de la construction, cela sera entendu le moment venu.

M. le Président remercie **Mme Defferrard Crausaz** pour les explications passe au point suivant.

10 Divers

Dans les divers, **M. le Président** demande aux élu-e-s de prendre note de l'agenda.

14.06.2026 - votations communales et fédérales

07.07.2026 - séance de réserve pour le budget 2026 en cas de refus de la population sur les modifications de l'impôt et de la contribution immobilière.

01.08.2026 - Fête Nationale à Promasens - Stade des Ecoulas

15.12.2026 - séance du législatif (budget 2027) à Rue.

Il y aura très certainement une séance supplémentaire en automne, mais à ce jour la date n'est pas arrêtée.

M. le Président donne la parole à l'assemblée.

M. le Syndic annonce qu'un communiqué de presse sera diffusé dans le courant de la semaine pour indiquer les résultats du tour de Romandie, sans apport d'argent public. Il rappelle que la commune n'a pas participé financièrement à cette manifestation. Cette expérience était intéressante et cela était une réussite. Le Comité d'organisation a décidé de répartir une partie des bénéfices.

Il remercie les membres du Conseil général qui paient de leur personne au travers de leur engagement et mobilisation pour la votation du 14 juin prochain. Le Conseil communal tient à montrer sa reconnaissance.

La consultation en lien avec le PAL d'Auboranges est terminée et le rapport nous est parvenu ce jour. Les membres du législatif seront rapidement informés des conclusions et conséquences de cette consultation.

M. le Syndic remercie tout le monde pour la qualité des débats de ce soir, surtout à la commission financière pour le travail fourni et le travail de qualité. Merci également aux membres du bureau du Conseil général et sa secrétaire. Il termine en indiquant que le 14 juin prochain, le taux de participation est important pour avoir des résultats justes et représentatifs de la commune, chacune et chacun doit motiver la population à voter.

M. de Andrea informe que les locaux communaux utilisés pour les citoyens, au niveau de la capacité, l'abri PC de Chapelle est autorisé à accueillir 50 personnes et 20 personnes dans la salle communale. Les normes sont strictement suivies par la Préfecture en raison des événements tragiques du début d'année.

M. P.-A. Deillon, groupe Entente, demande de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance, un point pour la création d'une commission école. **M. le Président** en prend note.

M. X. Cuérel remercie pour la présentation de l'école, et demande comment cela se passera ensuite. Est-ce que le Comité de Pilotage va continuer, faudra-t-il élire à nouveau des membres?

M. L. Bossi répond par l'affirmatif. Certes des membres du CoPil ne sont plus membres du Conseil général, mais la problématique d'un nouveau bâtiment n'est pas partie avec eux. Des réflexions sont en cours et le projet n'est pas enterré. Tous sont conscients que la situation n'est pas évidente pour les enfants, ... toutefois avant de repartir dans la suite du projet, il est nécessaire de poser les bases. Sans budget, il n'est pas possible d'avancer. C'est une réponse un peu triste, mais il est nécessaire de savoir où nous allons avant de poursuivre.

M. X. Cuérel ajoute que ce soir nous avons eu deux présentations qui étaient claires pour l'US Rue, il serait nécessaire que toutes les présentations soient claires et explicites, avec quelques exemples, pour que cela soit plus facile au législatif de se positionner.

Il rappelle que lors de la fin de la législature, il y a un couac de communication entre les organes communaux et il est nécessaire de changer cela pour améliorer la collaboration de l'exécutif et du législatif. Pour terminer, il croit bénéfique d'inviter des membres du conseil général pour la lecture des règlements et aider à leur compréhension, cela devrait peut-être être un peu revu. Il trouve complexe de voter oui ou non un règlement en ayant qu'une petite présentation le soir de la séance et en ayant les documents 20 jours avant.

M. S. Chevalley ajoute que les réunions de groupes sont aussi là pour débattre des éléments et améliorer la compréhension des règlements ou autres points de l'ordre du jour. **M. le Président** rappelle que la Commune a 2 ans pour harmoniser l'ensemble des règlements, soit jusqu'au 31.12.2026.

M. F. Viéla rejoint le point de **M. X. Cuérel** et demande s'il est possible de mettre à disposition les anciens règlements à disposition dans WEDO pour comparer les anciennes et nouvelles versions. **M. L. Bossi** explique que les anciens règlements sont tous accessibles sur le site internet de la commune.

M. F. de Andrea termine en indiquant qu'il est en charge de l'harmonisation du règlement relatif à la déchetterie. Sa difficulté réside dans le fait qu'il n'y a pas un règlement mais 4. Cela est un réel défi.

11 Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie le public qui est venu écouter les débats, les représentants de la presse, le Conseil communal ainsi que ses collègues du Conseil général. Il informe qu'un verre de l'amitié est servi dans le hall et clôt la séance à **22h43**, en souhait une agréable soirée à tous.

Jean-Louis Dubler

Président du Conseil général

Karine Charrière

Secrétaire du Conseil général


**CONSEIL GÉNÉRAL
DE RUE**

MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Conseil général du :	1 ^{er} juin 2026
Ordre du jour n° :	3.
Énoncé :	Approbation des comptes 2025
Annexe (s) :	Comptes 2025 Rapport aux comptes

Rapport sur les comptes 2025

La Commission financière tient à remercier l'administration des finances, son responsable ainsi que l'ensemble des collaborateurs concernés pour le travail réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2025.

La Commission souligne en particulier l'importance du travail accompli dans le contexte de la fusion communale, impliquant l'harmonisation des pratiques, l'intégration des données des anciennes communes ainsi que l'établissement d'un rapport financier détaillé et complet.

Conformément à la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière a procédé à l'examen des comptes 2025 ainsi que des principaux éléments financiers de la Commune. Des questions complémentaires ont été adressées au Conseil communal et à l'administration des finances. Les réponses obtenues figurent en annexe du présent rapport.

1. Résultat de l'exercice 2025

Les comptes 2025 présentent un excédent de charges de fr. 9'004.55, alors que le budget prévoyait un déficit de fr. 726'301.–, soit une amélioration du résultat d'environ fr. 717'000.–.

La Commission relève que cette amélioration s'explique principalement par une évolution favorable des recettes fiscales (fonction 91 – Impôts) ainsi que par des éléments ponctuels.

Les principaux écarts concernent notamment :

- Impôts sur le revenu – années précédentes : fr. +381'861.– ;
- Impôts sur les prestations en capital : fr. +198'000.– par rapport au budget ;
- Contribution immobilière : fr. +203'000.–, comprenant notamment fr. 167'572.– relatifs à des exercices antérieurs ;
- Fiscalité immobilière (gains immobiliers et droits de mutation) : effet favorable global d'environ fr. +75'000.–.

Par ailleurs, le résultat 2025 comprend également des produits extraordinaires, notamment :

- fr. 586'800.– de subventions liées à la fusion ACER ;
- fr. 549'068.– de prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif.

Ces éléments améliorent ponctuellement le résultat sans constituer des ressources durables destinées au financement des charges courantes.

La Commission considère dès lors que l'amélioration du résultat 2025 ne peut être interprétée comme une amélioration structurelle durable de la situation financière communale.



2. Investissements, liquidités et fonds propres

La Commission relève que plusieurs investissements importants ont été réalisés ou poursuivis durant l'exercice 2025, tandis que d'autres projets demeurent à réaliser dans les prochaines années.

Dans ce contexte, la situation financière de la Commune doit être analysée au regard non seulement du résultat annuel, mais également des besoins futurs en matière d'investissements, de financement et de maintien des infrastructures communales.

La Commune présente au 31 décembre 2025 :

- des liquidités d'environ fr. 5.1 mios ;
- des fonds propres cumulés d'environ fr. 11.2 mios.

La Commission considère que ces éléments constituent actuellement des facteurs de stabilité importants. Ils doivent toutefois être mis en perspective avec :

- les investissements futurs ;
- les engagements financiers existants ;
- ainsi que la dégradation progressive des indicateurs financiers.

La Commission rappelle également que les fonds propres communaux ne constituent pas uniquement une réserve disponible à court terme, mais également un élément essentiel permettant de limiter la détérioration de l'endettement et le report de charges sur les générations futures.

Dans le contexte financier actuel, la Commission estime dès lors que la priorisation des investissements futurs et la préservation des marges de manœuvre financières revêtiront une importance particulière.

3. Capacité d'autofinancement et endettement

La Commission relève que la marge nette d'autofinancement s'établit à fr. 252'763.–, niveau considéré comme insuffisant.

Ce résultat comprend toutefois fr. 586'800.– de produits extraordinaires liés à la fusion ACER.

Sans cet élément exceptionnel, la marge nette d'autofinancement aurait été négative d'environ fr. 334'000.–, démontrant que le fonctionnement courant ne permettrait pas de générer suffisamment de ressources pour financer durablement les investissements ou contribuer à réduire l'endettement.

Les indicateurs financiers 2025 mettent également en évidence :

- un taux d'endettement net de 231 %, alors qu'une valeur supérieure à 150 % est considérée comme défavorable ;
- un taux d'autofinancement de 1.95 %, alors qu'un taux inférieur à 10 % est considéré comme insuffisant.

La Commission relève que l'amélioration du résultat annuel ne se traduit pas par une amélioration équivalente des indicateurs financiers, lesquels témoignent au contraire d'une poursuite de leur dégradation.

Conformément à l'art. 22 LFCo, lorsque les limites relatives à l'endettement sont dépassées :

« Si les limites sont dépassées, la commune doit démontrer les mesures prises afin de les rétablir dans un délai de cinq ans. »

La Commission considère ainsi que l'enjeu prioritaire consiste désormais à enrayer la détérioration progressive des indicateurs financiers, avant de pouvoir envisager leur amélioration durable.

**CONSEIL GÉNÉRAL
DE RUE****MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

Conclusion

La Commission financière constate que les comptes 2025 présentent un résultat sensiblement meilleur que celui prévu au budget.

Elle relève toutefois que cette amélioration repose principalement sur des recettes fiscales supérieures aux prévisions ainsi que sur des éléments extraordinaires ou ponctuels.

Parallèlement, les indicateurs financiers demeurent défavorables, démontrant que les défis structurels de la Commune persistent malgré un résultat annuel proche de l'équilibre.

Au vu des éléments examinés, des réponses obtenues ainsi que des explications fournies, la Commission estime que les comptes 2025 reflètent globalement la situation financière de la Commune.

La Commission financière préavise favorablement l'approbation des comptes 2025 de la Commune de Rue.

Annexe

- Questions adressées au Conseil communal avec leurs réponses.

Ecublens/Fr, le 20.05.2026

Le Président

Le Secrétaire

Cédric Bays

Jean-Louis Dubler

No compte / fonction	Libellé	Question de la Commission financière - Comptes 2025	Réponse du Conseil communal / Administration des finances																																																																																																																																																																																									
1427 / 1429	Immobilisations incorporelles en construction PA / Autres immobilisations incorporelles PA	Pouvez-vous détailler les montants encore ouverts au 31.12.2025 dans les comptes 1427 et 1429, avec l'indication des projets concernés ? Le rapport d'activité 2025 mentionnant notamment l'abandon du projet de parking souterrain et du projet CAD, ainsi que la suspension de l'étude Valtraloc Rue et du projet du Trieur, merci d'indiquer si certains montants relatifs à ces projets figurent encore au bilan et, le cas échéant, les traitements comptables appliqués ou prévus conformément aux principes MCH2.	La liste des projets en cours est entrain d'être mise à jour en vue de la séance du Conseil général du 01.06.2026. Pour l'heure, vous trouverez en annexe une composition partielle des investissements en cours pour la comptabilisation des montants au Bilan. Les traitements comptables y-relatifs sont réalisés à mesure que les travaux d'investissements sont terminés/abandonnés. Toutefois une partie des éléments enregistrés au titre d'immobilisations "en cours" est encore à transférer entre "en cours" et "définitif". Ceci est en cours de régularisation et à été remonté à notre organe de révision lors du bouclement 2025. Aucun commentaire n'a été jugé nécessaire pour ce point là, puisque une liste à jour des investissements ouverts est disponible. Aussi, veuillez noter qu'il n'y a pas d'impact sur les amortissements, puisque ceux-ci n'ont pas été calculés sur ces bases là, mais sur les valeurs d'acquisitions effectives.																																																																																																																																																																																									
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives SCC	Quelles sont les principales raisons expliquant l'augmentation importante des pertes sur créances fiscales par rapport au budget ? Cette situation est-elle exceptionnelle ou existe-t-il un risque qu'elle se reproduise ?	Il s'agit de pertes enregistrées par le Service Cantonal des Contributions (SCC), dans le cadre de l'encaissement des impôts PP/PM délégué au Canton. Nous n'avons pas une maîtrise fine de la gestion des débiteurs impôts concernés, étant donné que cette compétence est actuellement déléguée au Canton. Toutefois, cette hausse peut être qualifiée d'exceptionnelle après analyse des comptes des 3 années précédentes pour les 4 entités (Auboranges : 3'400 encaissement par SCC seulement dès 01.01.2025 ; Chapelle : 7'500 ; Ecublens : 2'800 ; Rue : 42'000), soit CHF 55'700.-. Ces chiffres s'entendent à condition que les 4 entités fonctionnaient bien sur le même principe d'enregistrement des pertes s/débiteurs impôts, ce qui à ce stade ne peut pas être garanti à 100%. Une analyse plus approfondie pourrait être envisagée si la hausse constatée en 2025 venait à se reproduire à l'avenir. Le budget 2026 a été établi ainsi : CHF 50'000.-																																																																																																																																																																																									
10420.00	Régularisation impôts	Pouvez-vous détailler la composition du solde du compte 10420.00 – Régularisation impôts au 31.12.2025 ainsi que la méthode utilisée pour l'estimation et la comptabilisation de ce montant ?	<u>- détail des écritures</u> <table><tr><td>30 12 25 6728</td><td>30 12 25</td><td>4727</td><td>9100 4000 10</td><td>Neutralisation estimation 2023 (suite)</td><td>86 691.60</td><td>86 691.60</td></tr><tr><td>30 12 25 6729</td><td>30 12 25</td><td>4727</td><td>9100 4001 10</td><td>Neutralisation estimation 2023 (suite)</td><td>25 957.90</td><td>112 649.50</td></tr><tr><td>30 12 25 6730</td><td>30 12 25</td><td>4727</td><td>9100 4010 10</td><td>Neutralisation estimation 2023 (suite)</td><td>22 351.20</td><td>135 000.70</td></tr><tr><td>30 12 25 6731</td><td>30 12 25</td><td>4727</td><td>9100 4011 10</td><td>Neutralisation estimation 2023 (suite)</td><td>2 040.45</td><td>137 041.15</td></tr><tr><td>31 12 25 6497</td><td>31 12 25</td><td>4727</td><td>9101 4021 00</td><td>Estimation CI 2026</td><td>555.000.00</td><td>692 041.15</td></tr><tr><td>31 12 25 6724</td><td>31 12 25</td><td>4727</td><td>10120 00</td><td>sur base facturation 2025</td><td>29 376.10</td><td>721 417.25</td></tr><tr><td>31 12 25 6832</td><td>31 12 25</td><td>4727</td><td>9100 4000 00</td><td>Récaissement - acomptes 2023 versés</td><td>152 626.55</td><td>874 043.80</td></tr><tr><td>31 12 25 6833</td><td>31 12 25</td><td>4727</td><td>9100 4001 00</td><td>Ajtm cat produit selon Estimation 2025</td><td>50 171.90</td><td>924 215.70</td></tr><tr><td>31 12 25 6834</td><td>31 12 25</td><td>4727</td><td>9100 4010 00</td><td>PP Rev.</td><td>-12 165.25</td><td>912 050.45</td></tr><tr><td>31 12 25 6835</td><td>31 12 25</td><td>4727</td><td>9100 4011 00</td><td>PM Bén</td><td>1 466.50</td><td>913 516.95</td></tr></table> <u>- justificatif de ces écritures</u> <table><tr><th colspan="10">Encaissement des impôts par la commune (année fiscale 2023)</th></tr><tr><th colspan="10">- Fichier de suivi -</th></tr><tr><th rowspan="2">Comptes 2023</th><th colspan="2">Acomptes envoyés en 2023</th><th>PP Rev.</th><th>PP For.</th><th>PM Bén.</th><th>PM Cap.</th><th>Total</th><th colspan="2">Ecritures en compta</th></tr><tr><th colspan="2">Paielements d'acomptes encaissés en 2023</th><td>2 743 155.62</td><td>175 843.31</td><td>14 303.58</td><td>1 072.77</td><td>2 934 375.28</td><td colspan="2">aucun (ne touche pas la compta)</td></tr><tr><th rowspan="2">Comptes 2024</th><th colspan="2">Estimations impôts 2023</th><td>1 973 448.08</td><td>126 503.08</td><td>25 300.62</td><td>1 897.53</td><td>2 127 149.33</td><td colspan="2">10120.00 / 10420.00</td></tr><tr><th colspan="2">Ext. Estimation impôts 2023</th><td>3 120 000.00</td><td>200 000.00</td><td>40 000.00</td><td>3 000.00</td><td>3 363 000.00</td><td colspan="2">10420.00 / 9100.40xx.00</td></tr><tr><th rowspan="2">Comptes 2025</th><th colspan="2">Bordereaux d'impôt facturés en 2024 (impôt brut : c.à.d intérêts et acomptes payés exclus)</th><td>1 620 429.30</td><td>65 507.90</td><td>4 035.55</td><td>585.00</td><td>1 690 557.75</td><td colspan="2">pas d'écriture</td></tr><tr><th colspan="2">Solde des paiements d'acomptes au 31.12.2024</th><td></td><td></td><td></td><td></td><td>943 137.43</td><td colspan="2">10420.00 / 10120.00</td></tr><tr><th rowspan="2">Comptes 2025</th><th colspan="2">Solde d'impôt 2023 à facturer (en rapprochement avec estimations 2023)</th><td>1 499 570.70</td><td>134 492.10</td><td>35 964.45</td><td>2 415.00</td><td>1 672 442.25</td><td colspan="2">10420.00 / 9100.40xx.10</td></tr><tr><th colspan="2">Bordereaux d'impôt facturés en 2025 (impôt brut : c.à.d intérêts et acomptes payés exclus)</th><td>1 412 879.10</td><td>108 534.20</td><td>13 613.25</td><td>374.55</td><td>1 535 401.10</td><td colspan="2">pas d'écriture</td></tr><tr><th rowspan="2">Comptes 2025</th><th colspan="2">Solde des paiements d'acomptes au 31.12.2025</th><td></td><td></td><td></td><td></td><td>943 137.43</td><td colspan="2">10120.00 / 10420.00</td></tr><tr><th colspan="2">Solde d'impôt 2023 à facturer (en rapprochement avec estimations 2023)</th><td>86 691.60</td><td>25 957.90</td><td>22 351.20</td><td>2 040.45</td><td>137 041.15</td><td colspan="2">10420.00 / 9100.40xx.10</td></tr></table> Version du bouclement 2025 G. Muller	30 12 25 6728	30 12 25	4727	9100 4000 10	Neutralisation estimation 2023 (suite)	86 691.60	86 691.60	30 12 25 6729	30 12 25	4727	9100 4001 10	Neutralisation estimation 2023 (suite)	25 957.90	112 649.50	30 12 25 6730	30 12 25	4727	9100 4010 10	Neutralisation estimation 2023 (suite)	22 351.20	135 000.70	30 12 25 6731	30 12 25	4727	9100 4011 10	Neutralisation estimation 2023 (suite)	2 040.45	137 041.15	31 12 25 6497	31 12 25	4727	9101 4021 00	Estimation CI 2026	555.000.00	692 041.15	31 12 25 6724	31 12 25	4727	10120 00	sur base facturation 2025	29 376.10	721 417.25	31 12 25 6832	31 12 25	4727	9100 4000 00	Récaissement - acomptes 2023 versés	152 626.55	874 043.80	31 12 25 6833	31 12 25	4727	9100 4001 00	Ajtm cat produit selon Estimation 2025	50 171.90	924 215.70	31 12 25 6834	31 12 25	4727	9100 4010 00	PP Rev.	-12 165.25	912 050.45	31 12 25 6835	31 12 25	4727	9100 4011 00	PM Bén	1 466.50	913 516.95	Encaissement des impôts par la commune (année fiscale 2023)										- Fichier de suivi -										Comptes 2023	Acomptes envoyés en 2023		PP Rev.	PP For.	PM Bén.	PM Cap.	Total	Ecritures en compta		Paielements d'acomptes encaissés en 2023		2 743 155.62	175 843.31	14 303.58	1 072.77	2 934 375.28	aucun (ne touche pas la compta)		Comptes 2024	Estimations impôts 2023		1 973 448.08	126 503.08	25 300.62	1 897.53	2 127 149.33	10120.00 / 10420.00		Ext. Estimation impôts 2023		3 120 000.00	200 000.00	40 000.00	3 000.00	3 363 000.00	10420.00 / 9100.40xx.00		Comptes 2025	Bordereaux d'impôt facturés en 2024 (impôt brut : c.à.d intérêts et acomptes payés exclus)		1 620 429.30	65 507.90	4 035.55	585.00	1 690 557.75	pas d'écriture		Solde des paiements d'acomptes au 31.12.2024						943 137.43	10420.00 / 10120.00		Comptes 2025	Solde d'impôt 2023 à facturer (en rapprochement avec estimations 2023)		1 499 570.70	134 492.10	35 964.45	2 415.00	1 672 442.25	10420.00 / 9100.40xx.10		Bordereaux d'impôt facturés en 2025 (impôt brut : c.à.d intérêts et acomptes payés exclus)		1 412 879.10	108 534.20	13 613.25	374.55	1 535 401.10	pas d'écriture		Comptes 2025	Solde des paiements d'acomptes au 31.12.2025						943 137.43	10120.00 / 10420.00		Solde d'impôt 2023 à facturer (en rapprochement avec estimations 2023)		86 691.60	25 957.90	22 351.20	2 040.45	137 041.15	10420.00 / 9100.40xx.10	
30 12 25 6728	30 12 25	4727	9100 4000 10	Neutralisation estimation 2023 (suite)	86 691.60	86 691.60																																																																																																																																																																																						
30 12 25 6729	30 12 25	4727	9100 4001 10	Neutralisation estimation 2023 (suite)	25 957.90	112 649.50																																																																																																																																																																																						
30 12 25 6730	30 12 25	4727	9100 4010 10	Neutralisation estimation 2023 (suite)	22 351.20	135 000.70																																																																																																																																																																																						
30 12 25 6731	30 12 25	4727	9100 4011 10	Neutralisation estimation 2023 (suite)	2 040.45	137 041.15																																																																																																																																																																																						
31 12 25 6497	31 12 25	4727	9101 4021 00	Estimation CI 2026	555.000.00	692 041.15																																																																																																																																																																																						
31 12 25 6724	31 12 25	4727	10120 00	sur base facturation 2025	29 376.10	721 417.25																																																																																																																																																																																						
31 12 25 6832	31 12 25	4727	9100 4000 00	Récaissement - acomptes 2023 versés	152 626.55	874 043.80																																																																																																																																																																																						
31 12 25 6833	31 12 25	4727	9100 4001 00	Ajtm cat produit selon Estimation 2025	50 171.90	924 215.70																																																																																																																																																																																						
31 12 25 6834	31 12 25	4727	9100 4010 00	PP Rev.	-12 165.25	912 050.45																																																																																																																																																																																						
31 12 25 6835	31 12 25	4727	9100 4011 00	PM Bén	1 466.50	913 516.95																																																																																																																																																																																						
Encaissement des impôts par la commune (année fiscale 2023)																																																																																																																																																																																												
- Fichier de suivi -																																																																																																																																																																																												
Comptes 2023	Acomptes envoyés en 2023		PP Rev.	PP For.	PM Bén.	PM Cap.	Total	Ecritures en compta																																																																																																																																																																																				
	Paielements d'acomptes encaissés en 2023		2 743 155.62	175 843.31	14 303.58	1 072.77	2 934 375.28	aucun (ne touche pas la compta)																																																																																																																																																																																				
Comptes 2024	Estimations impôts 2023		1 973 448.08	126 503.08	25 300.62	1 897.53	2 127 149.33	10120.00 / 10420.00																																																																																																																																																																																				
	Ext. Estimation impôts 2023		3 120 000.00	200 000.00	40 000.00	3 000.00	3 363 000.00	10420.00 / 9100.40xx.00																																																																																																																																																																																				
Comptes 2025	Bordereaux d'impôt facturés en 2024 (impôt brut : c.à.d intérêts et acomptes payés exclus)		1 620 429.30	65 507.90	4 035.55	585.00	1 690 557.75	pas d'écriture																																																																																																																																																																																				
	Solde des paiements d'acomptes au 31.12.2024						943 137.43	10420.00 / 10120.00																																																																																																																																																																																				
Comptes 2025	Solde d'impôt 2023 à facturer (en rapprochement avec estimations 2023)		1 499 570.70	134 492.10	35 964.45	2 415.00	1 672 442.25	10420.00 / 9100.40xx.10																																																																																																																																																																																				
	Bordereaux d'impôt facturés en 2025 (impôt brut : c.à.d intérêts et acomptes payés exclus)		1 412 879.10	108 534.20	13 613.25	374.55	1 535 401.10	pas d'écriture																																																																																																																																																																																				
Comptes 2025	Solde des paiements d'acomptes au 31.12.2025						943 137.43	10120.00 / 10420.00																																																																																																																																																																																				
	Solde d'impôt 2023 à facturer (en rapprochement avec estimations 2023)		86 691.60	25 957.90	22 351.20	2 040.45	137 041.15	10420.00 / 9100.40xx.10																																																																																																																																																																																				
9101.4021	Contribution immobilière	La Commission financière a demandé des précisions concernant la méthode de comptabilisation de la contribution immobilière, notamment la cohérence entre les périodes fiscales concernées, les facturations émises et les produits comptabilisés dans les comptes 2025. Des questions ont également été posées concernant l'utilisation d'un actif transitoire estimé de fr. 555'000.-, la présence d'un montant de fr. 167'572.- relatif à des exercices antérieurs, ainsi que l'application du principe de délimitation périodique dans le contexte du référendum relatif à l'augmentation fiscale.	L'administration des finances a indiqué que le produit 2025 est estimé sur la base des facturations établies au 1er trimestre 2026 selon les dernières valeurs fiscales connues, conformément aux bases légales cantonales et au principe de délimitation périodique. Elle précise que la « facturation 2026 » correspond fiscalement au produit estimé 2025 et que le montant de fr. 555'000.- représente l'estimation du produit 2025 calculée sur la base des acomptes facturés en 2026 au taux de 1.5.																																																																																																																																																																																									

10101.4021	Contribution immobilière	La Commission financière a relevé que le bulletin reçu en avril 2026 mentionne explicitement un « acompte contribution immobilière 2026 », une période fiscale du 01.01.2026 au 31.12.2026 ainsi qu'une référence au référendum relatif à la modification du taux 2026. Elle s'est dès lors interrogée sur la manière dont cette facturation 2026 peut être assimilée à une estimation du produit 2025 au regard de l'art. 13 de la loi sur les impôts communaux. La Commission a également demandé si l'organe de révision avait pu prendre connaissance des acomptes effectivement envoyés en 2026 dans le cadre de son contrôle.	Pas de réponse.																																																																																																			
10100.99	Ducroire	Pouvez-vous préciser la composition du ducroire comptabilisé au 31.12.2025 ainsi que la méthode utilisée pour déterminer le montant de fr. 127'716.45 ?	- détail des écritures <table><tr><td>01.01.25 2328</td><td>01.01.25</td><td>673</td><td>Solde à nouveau</td><td>-31,929.90</td><td>-31,929.90</td></tr><tr><td>02.01.25 2739</td><td>02.01.25</td><td>4647</td><td>10120.99</td><td>27,400.00</td><td>-59,329.90</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>Reclassement ducroire Chapelle</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>crances toutes confondues</td><td></td><td></td></tr><tr><td>02.01.25 3629</td><td>02.01.25</td><td>4647</td><td>20570.00</td><td>2,753.50</td><td>-62,083.40</td></tr><tr><td>02.01.25 3969</td><td>02.01.25</td><td>4647</td><td>20850.00</td><td>65,000.00</td><td>-127,083.40</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>Reclassement ducroire Auboranges</td><td></td><td></td></tr><tr><td>19.08.25 407</td><td>19.08.25</td><td>639</td><td>9100.40209.00</td><td>60.25</td><td>-127,023.15</td></tr><tr><td>13.08.25 450</td><td>13.08.25</td><td>639</td><td>9100.40209.00</td><td>87.55</td><td>-126,935.20</td></tr><tr><td>31.12.25 6940</td><td>31.12.25</td><td>4727</td><td>0210.3180.00</td><td>3,361.55</td><td>-130,296.75</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>Ajustement du ducroire</td><td></td><td></td></tr><tr><td>31.12.25 6941</td><td>31.12.25</td><td>4727</td><td>0210.4200.00</td><td>2,980.30</td><td>-127,716.45</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>Rue ACER + ex Rue + ex Chap. + ex Ecubl.</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>Ajustement du ducroire</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>Débiteurs Auboranges (10100.04)</td><td></td><td></td></tr></table> - méthode d'évaluation Nous analysons la liste des débiteurs au 31.12.2025 et considérons l'état des recouvrements à fin mars 2026 et les dossiers de débiteurs risqués déjà connus. Ce qui nous donne une seconde liste des débiteurs douteux.	01.01.25 2328	01.01.25	673	Solde à nouveau	-31,929.90	-31,929.90	02.01.25 2739	02.01.25	4647	10120.99	27,400.00	-59,329.90				Reclassement ducroire Chapelle						crances toutes confondues			02.01.25 3629	02.01.25	4647	20570.00	2,753.50	-62,083.40	02.01.25 3969	02.01.25	4647	20850.00	65,000.00	-127,083.40				Reclassement ducroire Auboranges			19.08.25 407	19.08.25	639	9100.40209.00	60.25	-127,023.15	13.08.25 450	13.08.25	639	9100.40209.00	87.55	-126,935.20	31.12.25 6940	31.12.25	4727	0210.3180.00	3,361.55	-130,296.75				Ajustement du ducroire			31.12.25 6941	31.12.25	4727	0210.4200.00	2,980.30	-127,716.45				Rue ACER + ex Rue + ex Chap. + ex Ecubl.						Ajustement du ducroire						Débiteurs Auboranges (10100.04)											
01.01.25 2328	01.01.25	673	Solde à nouveau	-31,929.90	-31,929.90																																																																																																	
02.01.25 2739	02.01.25	4647	10120.99	27,400.00	-59,329.90																																																																																																	
			Reclassement ducroire Chapelle																																																																																																			
			crances toutes confondues																																																																																																			
02.01.25 3629	02.01.25	4647	20570.00	2,753.50	-62,083.40																																																																																																	
02.01.25 3969	02.01.25	4647	20850.00	65,000.00	-127,083.40																																																																																																	
			Reclassement ducroire Auboranges																																																																																																			
19.08.25 407	19.08.25	639	9100.40209.00	60.25	-127,023.15																																																																																																	
13.08.25 450	13.08.25	639	9100.40209.00	87.55	-126,935.20																																																																																																	
31.12.25 6940	31.12.25	4727	0210.3180.00	3,361.55	-130,296.75																																																																																																	
			Ajustement du ducroire																																																																																																			
31.12.25 6941	31.12.25	4727	0210.4200.00	2,980.30	-127,716.45																																																																																																	
			Rue ACER + ex Rue + ex Chap. + ex Ecubl.																																																																																																			
			Ajustement du ducroire																																																																																																			
			Débiteurs Auboranges (10100.04)																																																																																																			
10800.01 / 10800.02 / 10840.03	Terrain caserne pompiers BF365R / Terrain et bâtiment AES Promasens	Selon les principes MCH2, les biens affectés durablement à l'exécution d'une tâche publique doivent être comptabilisés dans le patrimoine administratif, alors que le patrimoine financier regroupe les biens pouvant être réalisés sans compromettre une tâche publique. La Commission relève que le terrain et le bâtiment de l'accueil extrascolaire de Promasens figurent au patrimoine financier alors que leur utilisation semble liée à une prestation communale. De même, le terrain de la caserne des pompiers est classé au patrimoine financier alors qu'il est affecté à des infrastructures liées à la sécurité publique et qu'il comprend notamment un abri de protection civile, élément pouvant renforcer son caractère de patrimoine administratif. Pouvez-vous préciser les éléments ayant conduit à cette classification lors du retraitement MCH2 et confirmer sa conformité aux principes applicables ? Par ailleurs, la cohérence entre cette classification au bilan et l'utilisation effective de ces biens a-t-elle été examinée ?	Pas de réponse.																																																																																																			
0220.3132.00	Projet de fusion ACER	Quels éléments précis expliquent le dépassement important des coûts liés au projet de fusion ACER ? Ces coûts sont-ils désormais terminés ou des charges similaires sont-elles encore attendues en 2026 ?	Voici le détail transmis par Loris Bossi à la demande du Service des finances en début d'année 2026 : Compte fusion - 0220.3132.00 <table><tr><th colspan="2">2025</th><th></th></tr><tr><th>Date pièce</th><th>Libellé 1</th><th>Description</th></tr><tr><td colspan="3">Migration Comptabilité Chapelle</td></tr><tr><td>01.01.2025</td><td>ML Faisabilité S&P</td><td>1 000.00</td></tr><tr><td>01.01.2025</td><td>ML Faisabilité S&P</td><td>1 000.00</td></tr><tr><td>01.01.2025</td><td>ML Faisabilité S&P</td><td>1 000.00</td></tr><tr><td>01.01.2025</td><td>ML Faisabilité S&P</td><td>1 000.00</td></tr><tr><td>01.01.2025</td><td>ML Faisabilité S&P</td><td>1 000.00</td></tr><tr><td>01.01.2025</td><td>ML Faisabilité S&P</td><td>1 000.00</td></tr><tr><td>01.01.2025</td><td>ML Faisabilité S&P</td><td>1 000.00</td></tr><tr><td>13.10.2025</td><td>ML Faisabilité S&P</td><td>145.00</td></tr><tr><td colspan="2">Total</td><td>11 040.00</td></tr><tr><td colspan="3">Migration Comptable Auboranges</td></tr><tr><td>27.11.2024</td><td>Offre informatique SA - 01-06.2025-Chap.</td><td>2 005.15</td></tr><tr><td>14.01.2025</td><td>Plan Ligne</td><td>1 060.00</td></tr><tr><td>02.01.2025</td><td>PT - Gensou F. - réf. sché. Copil 2024</td><td>76.30</td></tr><tr><td>02.01.2025</td><td>PT - Savary N. - Réf. sché. Copil 2024</td><td>10.25</td></tr><tr><td colspan="2">Total</td><td>3 761.70</td></tr><tr><td colspan="3">Migration et fusion domaines Urtenen Rue 2.8 + Bureausique, mail, Richens, Office 365</td></tr><tr><td>31.01.2025</td><td>Dela Consulting SA</td><td>34 391.45</td></tr><tr><td colspan="2">Total</td><td>34 391.45</td></tr><tr><td>31.01.2025</td><td>Dela Cons. - 20 licences + migration IT</td><td>30 296.90</td></tr><tr><td colspan="2">Total</td><td>64 688.35</td></tr><tr><td colspan="3">Refonte site web</td></tr><tr><td>27.03.2025</td><td>Carbon317 S&P</td><td>9 400.00</td></tr><tr><td>31.10.2025</td><td>Carbon317 S&P - facture HE-00179</td><td>2 032.32</td></tr><tr><td colspan="2">Total</td><td>7 437.38</td></tr><tr><td colspan="3">Nouvelle installation téléphonique Ecublens, fusion des Numéros existants + installation nouvelles lignes dans école et commune</td></tr><tr><td>20.05.2025</td><td>Connecta AG</td><td>4 256.45</td></tr><tr><td>30.05.2025</td><td>Groupe E</td><td>4 739.90</td></tr><tr><td>30.05.2025</td><td>Groupe E</td><td>12 429.00</td></tr><tr><td colspan="2">Total</td><td>21 425.35</td></tr><tr><td colspan="2">Total</td><td>109 211.85</td></tr></table>	2025			Date pièce	Libellé 1	Description	Migration Comptabilité Chapelle			01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00	01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00	01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00	01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00	01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00	01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00	01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00	13.10.2025	ML Faisabilité S&P	145.00	Total		11 040.00	Migration Comptable Auboranges			27.11.2024	Offre informatique SA - 01-06.2025-Chap.	2 005.15	14.01.2025	Plan Ligne	1 060.00	02.01.2025	PT - Gensou F. - réf. sché. Copil 2024	76.30	02.01.2025	PT - Savary N. - Réf. sché. Copil 2024	10.25	Total		3 761.70	Migration et fusion domaines Urtenen Rue 2.8 + Bureausique, mail, Richens, Office 365			31.01.2025	Dela Consulting SA	34 391.45	Total		34 391.45	31.01.2025	Dela Cons. - 20 licences + migration IT	30 296.90	Total		64 688.35	Refonte site web			27.03.2025	Carbon317 S&P	9 400.00	31.10.2025	Carbon317 S&P - facture HE-00179	2 032.32	Total		7 437.38	Nouvelle installation téléphonique Ecublens, fusion des Numéros existants + installation nouvelles lignes dans école et commune			20.05.2025	Connecta AG	4 256.45	30.05.2025	Groupe E	4 739.90	30.05.2025	Groupe E	12 429.00	Total		21 425.35	Total		109 211.85
2025																																																																																																						
Date pièce	Libellé 1	Description																																																																																																				
Migration Comptabilité Chapelle																																																																																																						
01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00																																																																																																				
01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00																																																																																																				
01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00																																																																																																				
01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00																																																																																																				
01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00																																																																																																				
01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00																																																																																																				
01.01.2025	ML Faisabilité S&P	1 000.00																																																																																																				
13.10.2025	ML Faisabilité S&P	145.00																																																																																																				
Total		11 040.00																																																																																																				
Migration Comptable Auboranges																																																																																																						
27.11.2024	Offre informatique SA - 01-06.2025-Chap.	2 005.15																																																																																																				
14.01.2025	Plan Ligne	1 060.00																																																																																																				
02.01.2025	PT - Gensou F. - réf. sché. Copil 2024	76.30																																																																																																				
02.01.2025	PT - Savary N. - Réf. sché. Copil 2024	10.25																																																																																																				
Total		3 761.70																																																																																																				
Migration et fusion domaines Urtenen Rue 2.8 + Bureausique, mail, Richens, Office 365																																																																																																						
31.01.2025	Dela Consulting SA	34 391.45																																																																																																				
Total		34 391.45																																																																																																				
31.01.2025	Dela Cons. - 20 licences + migration IT	30 296.90																																																																																																				
Total		64 688.35																																																																																																				
Refonte site web																																																																																																						
27.03.2025	Carbon317 S&P	9 400.00																																																																																																				
31.10.2025	Carbon317 S&P - facture HE-00179	2 032.32																																																																																																				
Total		7 437.38																																																																																																				
Nouvelle installation téléphonique Ecublens, fusion des Numéros existants + installation nouvelles lignes dans école et commune																																																																																																						
20.05.2025	Connecta AG	4 256.45																																																																																																				
30.05.2025	Groupe E	4 739.90																																																																																																				
30.05.2025	Groupe E	12 429.00																																																																																																				
Total		21 425.35																																																																																																				
Total		109 211.85																																																																																																				

 CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE	MESSAGE DE LA COMMISSION DURABILITE ET ENERGIE
---	---

Conseil général du :	28 mai 2026
Ordre du jour N° :	3.
Énoncé :	Comptes 2025
Annexe (s) :	N/A

La Commission durabilité et énergie a pris connaissance des comptes 2025.

La commission a décidé de ne pas prendre position sur ce sujet, l'analyse des comptes sortant du périmètre de la commission.

Promasens, le 28.5.2026

Le Président
Gaudenz Moser

Le Secrétaire
Christian Gast

 CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE	MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE
---	--

Conseil général du :	1 ^{er} juin 2026
Ordre du jour n° :	4.
Énoncé :	Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
Annexe (s) :	Message du Conseil communal Règlement

La Commission financière s'est réunie afin d'examiner le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires ainsi que le message accompagnant cet objet.

La commission relève que ce règlement a pour objectif d'uniformiser les pratiques des anciennes communes fusionnées concernant la participation communale aux frais de contrôles et soins dentaires scolaires, y compris certains traitements orthodontiques.

La Commission financière constate toutefois qu'aucune estimation financière ni indication budgétaire n'accompagne cet objet. En particulier, aucun élément ne permet d'évaluer le coût annuel potentiel pour la commune ou les montants historiquement accordés selon les anciennes pratiques communales.

Bien que ces informations auraient permis une meilleure appréciation des incidences financières futures, la commission considère que cet objet vise principalement une harmonisation réglementaire.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière émet un préavis favorable à l'approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires.

Ecublens/Fr, le 20.05.2026

Le Président

Le Secrétaire

Cédric Bays

Michels Thorsten

 CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE	MESSAGE DE LA COMMISSION DURABILITE ET ENERGIE
---	---

Conseil général du :	28 mai 2026
Ordre du jour N° :	4.
Énoncé :	Adoption du Règlement de la participation financière communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires
Annexe (s) :	N/A

La Commission durabilité et énergie a pris connaissance du règlement de la participation financière communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires.

La commission est favorable à tout développement social. Elle est donc par principe favorable à une mesure permettant, à travers une aide financière, de favoriser l'accès aux soins dentaires.

La commission souhaite qu'une communication claire soit faite sur ce sujet auprès de la population afin que toute personne concernée puisse en bénéficier.

La Commission durabilité et énergie donne un préavis positif pour ce point.

Promasens, le 28.5.2026

Le Président
Gaudenz Moser

Le Secrétaire
Christian Gast

 CONSEIL COMMUNAL DE RUE	MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR UN OBJET NON FINANCIER
--	---

Conseil général du :	01 juin 2026
Ordre du jour n° :	5
Énoncé :	Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
Annexe (s) :	- Règlement communal, version finale du 12.05.2026 -
Conseillère communale en charge du projet :	Claude Conus

1. Introduction

Le 08.05.2026, le Conseil Général a décidé d'appliquer le règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées de l'ancienne commune de Rue à l'ensemble de la nouvelle commune fusionnée, avec entrée en vigueur au 01.01.2025.

Ensuite, lors de la consultation dudit règlement par les services de l'Etat, afin de le ratifier par la DIME, il nous a été suggéré de le reprendre dans son ensemble, afin de lui apporter quelques modifications et de le mettre au goût du jour.

2. Projet

Le Sen (Service de l'environnement) nous a demandé d'apporter des corrections concernant les taxes de base.

En effet, la taxe de base liée à la surface (article 38 let a) doit aussi être perçue pour les terrains non construits en zone à bâtir.

D'autre part, notre règlement (article 38 let b et article 39 let b) doit également être modifié.

Cette modification découle de l'évolution de la jurisprudence relative aux taxes causales communales, le recours exclusif ou prépondérant à l'IBUS apparaît aujourd'hui moins approprié qu'un système fondé sur l'Équivalent Habitant (EH), directement lié à la capacité d'occupation du logement.

Nous profitons également de cette révision pour adapter le montant maximum de la taxe d'exploitation générale (article 41, 1). Au vu de l'augmentation des frais de traitement des eaux usées qui se profile, nous portons le montant maximal par m3 d'eau consommée à frs 4.- (actuellement frs 1.25).

Document sans signature.

Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Des simulations de taxe de base ont été effectuées afin de comparer l'ancien règlement, qui utilisait dans ses articles 38 let b et 39 let b les Unités de Logements (UL) divisées par l'indice de la parcelle (IBUS) , et le nouveau où ne sont pris en compte que les Equivalents Habitants (EH) dans les articles 38 let c et 39 let b.

Les prix de frs 50.- et 55.- par EH ne sont qu'indicatifs afin de faire des comparaisons. Le prix de l'EH sera déterminé dans le règlement tarifaire lorsque nous connaîtrons le total des EH de la commune, ceci pour avoir une concordance financière avec l'ancienne facturation.

La taxe de base liée à la surface de la parcelle, articles 38 let a et 39 let a, n'a pas été mentionnée car elle est reprise à l'identique dans la nouvelle version du règlement.

Nous pouvons remarquer qu'une maison individuelle comprenant 5 pièces habitables, sise sur une parcelle avec un IBUS de 0.6, situation relativement fréquente sur notre territoire communal, n'est pas ou peu impactée.

Exemples de calculs**Immeuble de 11 logements, lbus 1.3**

2025	11 UL x 150.-/1.3	Frs	1269.25
Nouveau	31 EH x 50.-	Frs	1550.-
Ou	31 EH x 55.-	Frs	1705.-

Maison/villa de 2 logements de 4 pièces, lbus 1.3

2025	2 UL x 150.-/1.3	Frs	230.75
Nouveau	8 EH x 50.-	Frs	400.-
Ou	8 EH x 55.-	Frs	440.-

Maison/villa de 1 logement de 5 pièces, lbus 0.9

2025	1 UL x 150.-/0.9	Frs	166.65
Nouveau	5 EH x 50.-	Frs	250.-
Ou	5 EH x 55.-	Frs	275.-

Maison/villa de 2 logements , 1 x 5 pièces et 1 x 3 pièces, lbus 0.9

2025	2 UL x 150.-/0.9	Frs	333.35
Nouveau	8 EH x 50.-	Frs	400.-
Ou	8 EH x 55.-	Frs	440.-

Maison/villa de 1 logement de 5 pièces, lbus 0.6

2025	1 UL x 150.-/0.6	Frs	250.-
Nouveau	5 EH x 50.-	Frs	250.-
Ou	5 EH x 55.-	Frs	275.-

Maison/ferme de 1 logement de 7 pièces, lbus 0.5 (hors zone)

2025	1 UL x 150.-/0.5	Frs	300.-
Nouveau	7 EH x 50.-	Frs	350.-
Ou	7 EH x 55.-	Frs	385.-

Maison/ferme de 2 logements, 1 x 4 pièces et 1 x 3 pièces, lbus 0.5 (hors zone)

2025	2 UL x 150.-/0.5	Frs	600.-
Nouveau	7 EH x 50.-	Frs	350.-
Ou	7 EH x 55.-	Frs	385.-

 CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE	MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE
---	--

Conseil général du :	1 ^{er} juin 2026
Ordre du jour n° :	5.
Énoncé :	Approbation du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
Annexe (s) :	Message du Conseil communal Règlement

La commission prend acte que certaines adaptations résultent de demandes du Service de l'environnement ainsi que de l'évolution de la jurisprudence relative aux taxes causales communales. Ces modifications concernent notamment le mode de calcul des taxes de base, avec une évolution vers une prise en compte plus importante des équivalents-habitants (EH).

La Commission financière relève que le Conseil général a adopté en mai 2025 un règlement harmonisé fondé sur le modèle de l'ancienne commune de Rue. À cette occasion, le choix de ne pas retenir une méthode basée sur les équivalents-habitants (EH) avait notamment été justifié par la complexité et le coût de mise en œuvre d'un tel système à l'échelle de la commune fusionnée. Des simulations avaient par ailleurs montré peu d'écarts significatifs avec les pratiques antérieures.

La commission constate qu'à peine une année plus tard, des modifications importantes sont proposées concernant les méthodes de calcul des taxes. Bien que des exemples comparatifs aient été fournis, ceux-ci ne permettent pas d'apprécier l'impact global des changements à l'échelle de la commune ni leur cohérence avec les choix retenus lors de l'adoption du règlement précédent.

Par ailleurs, le plafond maximal de la taxe d'exploitation générale serait porté de fr. 1.25 à fr. 4.00 par m³ consommé, offrant ainsi une marge de manœuvre supplémentaire pour l'adaptation future des tarifs. La Commission financière comprend qu'une augmentation du plafond autorisé puisse s'avérer nécessaire au regard de l'évolution prévisible des coûts liés au traitement des eaux usées.

Elle relève toutefois que la taxe actuelle se situe déjà au plafond fixé par le règlement adopté en 2025, ce qui interroge sur l'anticipation des besoins futurs lors de la récente harmonisation du règlement. Aucun élément financier détaillé ne permet par ailleurs d'apprécier l'ampleur de la marge supplémentaire désormais proposée, ni de comprendre pourquoi un plafond de fr. 4.00/m³ serait nécessaire plutôt qu'une adaptation plus progressive.

La Commission financière rappelle également que la fusion des communes prévoit un délai permettant l'harmonisation des règlements communaux. Dans



**CONSEIL GÉNÉRAL
DE RUE**

MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

ce contexte, elle s'interroge sur l'opportunité de revoir de manière importante un règlement adopté récemment, sans disposer d'une vision complète des modifications proposées ni de leurs incidences financières.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière propose au Conseil général de reporter l'examen de cet objet afin d'obtenir des compléments d'information concernant les modifications apportées au règlement adopté en 2025, leurs impacts financiers ainsi que la justification des adaptations proposées.

La Commission financière invite également le Conseil communal à réévaluer le plafond maximal envisagé pour la taxe d'exploitation générale ou à démontrer, à l'aide d'éléments financiers concrets, la nécessité du montant proposé de fr. 4.00/m³.

Ecublens/Fr, le 20.05.2026

Le Président

Le Secrétaire

Cédric Bays

Michels Thorsten

 CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE	MESSAGE DE LA COMMISSION DURABILITE ET ENERGIE
---	---

Conseil général du :	28 mai 2026
Ordre du jour N° :	5.
Énoncé :	Approbation du Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
Annexe (s) :	N/A

La Commission durabilité et énergie a pris connaissance du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

La commission soutient les mesures liées à l'environnement et donc les mesures liées à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

La Commission durabilité et énergie donne un préavis positif pour ce point.

Promasens, le 28.5.2026

Le Président
Gaudenz Moser

Le Secrétaire
Christian Gast

 CONSEIL COMMUNAL DE RUE	MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR UN OBJET NON FINANCIER
--	---

Conseil général du :	1er juin 2026
Ordre du jour n° :	6
Énoncé :	Approbation de la modification des armoiries communales
Annexe (s) :	
Conseillère communale en charge du projet :	Joseph Aeby

1. Introduction

Dans le cadre de la convention de fusion ayant donné naissance à notre Commune le 01.01.2025, les armoiries avaient été officiellement adoptées avec un certain choix de couleurs, fidèle à la représentation historique des anciennes communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue par le comité de fusion.

Après réflexions et échanges, il a été décidé d'inverser les couleurs rouge/bleu des armoiries, notamment en raison du fait que la roue sur fond rouge représente les armoiries de Riaz (FR). Les modifications avaient été adoptées par les membres du comité de fusion. Mais malheureusement, elles n'ont pas été reportées dans la convention de fusion qui dépendait d'un autre secrétariat. Cet élément a échappé à notre contrôle et la mauvaise version a été diffusée.

2. Projet

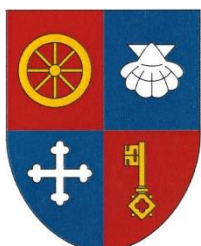
Armoiries voulues par le comité de fusion et en vigueur actuellement.

Blasonnement :

Écartelé : au 1 d'azur à la roue d'or, au 2 de gueules à la coquille d'argent, au 3 de gueules à la croisette tréflées d'argent, au 4 d'azur à la clé d'or.



Armoiries diffusées par erreur et figurant sur la convention de fusion



 CONSEIL COMMUNAL DE RUE	MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR UN OBJET NON FINANCIER
--	---

3. Autres préavis

Le projet a été soumis au préavis **favorable** du service de des Archives de l'Etat de Fribourg (AEF). Conformément aux art. 10a let a et 51bis de la Loi sur les communes, il appartient au Conseil général de voter la modification des armoiries et de son blasonnement.

4. Remarques complémentaires

Aucune

5. Conclusion

Le Conseil communal recommande de valider ce changement d'armoiries et blasonnement.

Document sans signature.

 CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE	MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE
---	--

Conseil général du :	1 ^{er} juin 2026
Ordre du jour n° :	7.
Énoncé :	US RUE – demande de caution à hauteur de CHF 60'000.— pour la réfection et les améliorations de l'infrastructure existante à Promasens
Annexe (s) :	Message du Conseil communal

La Commission financière a examiné le message du Conseil communal relatif à la demande de cautionnement en faveur de l'Union Sportive Rue, destiné à garantir un prêt bancaire de fr. 50'000.– pour la rénovation des infrastructures du site de Promasens. Le cautionnement demandé s'élève à fr. 60'000.– afin de couvrir également les intérêts et frais liés au prêt.

La Commission a pris connaissance du message du Conseil communal ainsi que des documents transmis par l'association, notamment les comptes, bilans et autres éléments financiers mis à disposition.

La Commission relève que l'Union Sportive Rue remplit un rôle important dans la vie sportive et associative communale, notamment auprès des jeunes, et que les travaux envisagés répondent à un besoin réel de maintien et d'amélioration des infrastructures existantes. Nous ajoutons qu'aucun devis relatif aux travaux de réfection ne nous a été transmis à ce jour.

Elle constate toutefois plusieurs éléments nécessitant une attention particulière :

- plusieurs exercices récents présentent des résultats déficitaires ;
- la situation financière du club demeure sensible et justifie la demande de garantie communale ;
- le cautionnement constitue un engagement conditionnel pour la commune ; au vu de la situation financière déjà préoccupante du club, le risque, bien que limité en montant, est réel et pourrait se concrétiser en cas de poursuite ou d'aggravation des difficultés financières ;
- des incertitudes subsistent quant à l'évolution future de la capacité financière de l'association.

La Commission prend acte des mesures de suivi annoncées par le Conseil communal, notamment la transmission régulière des comptes et rapports de gestion, ainsi que la mise en place d'une procédure en cas de difficultés financières du club.

Elle relève également les précisions complémentaires apportées par le Conseil communal concernant la mise en place d'une convention entre la Commune et l'Union Sportive Rue, définissant notamment les modalités de suivi et les mesures envisagées en cas de difficultés financières de l'association.



**CONSEIL GÉNÉRAL
DE RUE**

MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

La Commission note enfin que la situation financière actuelle du club serait notamment liée à une volonté du nouveau comité de clarifier la situation réelle des comptes et d'engager les mesures nécessaires à leur assainissement.

Au vu de ces éléments, la Commission considère que le risque financier pour la commune demeure mesuré, mais qu'un suivi attentif de l'évolution financière de l'association reste nécessaire durant toute la période couverte par le cautionnement.

Sous l'angle financier, la Commission financière émet un préavis avec réserves, considérant notamment la situation financière récente de l'association ainsi que les incertitudes liées à l'évolution future de sa capacité financière.

La Commission relève toutefois l'importance du rôle social et sportif de l'association, les mesures de suivi annoncées par le Conseil communal ainsi que le caractère relativement limité du montant maximal du cautionnement au regard des finances communales.

La Commission laisse ainsi au Conseil général le soin d'apprécier l'opportunité de cet engagement communal au regard des éléments exposés.

Ecublens/Fr, le 20.05.2026

Le Président

Le Secrétaire

Cédric Bays

Michels Thorsten

 CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE	MESSAGE DE LA COMMISSION DURABILITE ET ENERGIE
---	---

Conseil général du :	28 mai 2026
Ordre du jour N° :	7.
Énoncé :	US RUE – demande de caution à hauteur de CHF 60'000.— pour la réfection et les améliorations de l'infrastructure existante à Promasens
Annexe (s) :	N/A

La Commission durabilité et énergie a pris connaissance de la demande de caution à hauteur de CHF 60'000.- pour la réfection et les améliorations de l'infrastructure existante à Promasens.

La commission est favorable à tout développement social dans la commune et encourage les sociétés existantes et nouvelles, promouvant le renforcement de celles-ci. Il nous tient particulièrement à cœur que notre commune soutienne les activités culturelles et sportives pour nos jeunes

Dans ce sens elle soutient la demande de caution, mais elle aimerait être impliquée, à titre consultatif, dans la suite du projet de réfection et améliorations des infrastructures de l'US RUE ; afin d'y inclure si possible les aspects de durabilité.

La commission durabilité et énergie donne un préavis positif pour ce point.

Promasens, le 28.5.2026

Le Président
Gaudenz Moser

Le Secrétaire
Christian Gast